

L'Écho des Bruyères

Mairie de Fayet-le-Château
04 73 70 93 04

Octobre 2026, n° 53

Sommaire

Les incendies (p.1)

Les dossiers en cours (p.2)

Le plan paysage (p.4)

Infos diverses (p.7)

La fête de Fayet (p.11)

*Un mariage et un enterrement
(p.12)*

Espace liste « Tous Fayétois » (p.13)

À venir (p.14)



Trois mois se sont écoulés depuis le dernier Écho des Bruyères. Trois mois de canicule et de sécheresse qui ont grandement éprouvé les organismes, la nature, les gens et les bêtes. De divers et nombreux arrêtés préfectoraux ont réduit l'utilisation de l'eau et des engins risquant de provoquer des incendies. Cependant, notre région n'a pas été épargnée : le 2 juillet, un feu de grande ampleur s'est déclaré sur la commune d'Estandeuil, aux portes de notre territoire.



Attisées par un vent violent, les flammes ont progressé rapidement. Malgré leur arrivée rapide, les pompiers ont dû batailler durant plusieurs heures avant d'en venir à bout. Un autre départ de feu s'est produit peu de temps après à Isserteaux.

Soulignons l'aide active de nombreux agriculteurs et bénévoles,

ainsi que des personnes de notre commune qui, spontanément, ont apporté leur soutien sous forme de citernes d'eau, de matériel et de dévouement. Deux hélicoptères ont puisé de l'eau dans les étangs avoisinants, prouvant combien ces réserves peuvent être précieuses, ce qui pourrait faire réfléchir certains décisionnaires sur l'utilité de notre Gravière.

Au total, plusieurs dizaines d'hectares brûlés et deux maisons détruites. Merci à tous ceux qui ont œuvré pour le bien de la communauté.

Cet épisode a prouvé, si besoin l'était, combien nous devons être attentifs à ce danger potentiel.

Les dossiers en cours

La Gravière



La Gravière : juillet 2026

Notre commune est encore en situation de crise au niveau sécheresse, entraînant diverses interdictions, dont la vidange des étangs. Sachant qu'il faut un mois pour vider la Gravière et que l'opération est interdite du 1^{er} novembre au 31 mars, cela ne se fera donc pas cette année.

Concernant l'état de la digue, malgré nos relances répétées, aucune information ne nous a encore été donnée par l'entreprise Guintoli qui a mandaté les experts venus sur place début juillet.

Pour permettre cette opération, les équipes bénévoles de la Société de pêche, de la Vallée du Madet et des Amis du patrimoine, dans un bel élan purement philanthropique, ainsi que des particuliers, ont activement débroussaillé le talus.

La digue avant et pendant débroussaillage



D'autre part, afin d'obtenir le Fonds de concours 2024-2026 de Billom communauté qui, par la délibération 34-20240408, a alloué la somme de 16.475 euros à Fayet-le-Château, la commune a déposé par deux fois un dossier concernant les travaux à faire sur l'étang de la Gravière. Celui-ci a été rejeté les deux fois car « n'entrant pas dans le cadre des projets permettant d'obtenir ce fonds », bien que la liste des projets éligibles soit décrite comme « non exhaustive ». Nous sommes donc actuellement sans aucune subvention pour ces travaux obligatoires, sauf la participation de Michelin, dont la date limite échoit le 5/10/2027

Les maisons d'accueil du Clos de Fayard

La locataire accueillante de la maison D a donné son congé au 2 septembre. Nous n'avons pour l'instant personne pour la remplacer.

Le problème du dysfonctionnement de la pompe à chaleur de cette maison n'étant toujours pas résolu, nous avons fait appel à un sapiteur (personne qualifiée dans un domaine précis), venu établir un diagnostic le 17 septembre ; il se charge d'organiser un rendez-vous avec un technicien Daikin (matériel utilisé).

D'autre part, après entretien avec un électricien, il sera possible d'optimiser l'éclairage des extérieurs et de remettre la lumière dans les escaliers, le hall et la chaufferie des maisons C et D, espaces pour l'instant plongés dans le noir.



Espace jeux :

Le prestataire de la commission de sécurité, passé le 11 août, nous a indiqué les points indispensables à respecter avant toute implantation : distances entre les jeux et par rapport aux voies de circulation, notices de montage et plan d'aménagement à présenter lors de chaque inspection, branches à élaguer à proximité des structures, fourrés et taillis à baies ou à épines à couper.

Il a agréé l'idée de fermer l'espace entre le mur des boîtes à lettre et celui du poids communal (environ une dizaine de mètres) pour sécuriser l'accès à la route et gagner de la place aménageable (barrière aux normes, 90 cm de haut, genre mur de pierres taillées ou gabions remplis de graviers).

Nous enlèverons les piliers de granit de l'ancienne salle des fêtes (dangereux en cas de chute) et les poserons devant la terrasse en guise de bancs, hors

de la zone de jeux. Nous déplacerons la table de ping-pong (matériel sportif) pour la mettre plus près de la salle des fêtes (l'emplacement n'est pas encore strictement déterminé).

Une date doit être très prochainement fixée pour que l'équipe municipale commence le montage des structures.

Le matériel existant (jeu à ressort et balançoire à bascule) a été soigneusement poncé et réparé par un conseiller municipal. Il est désormais accepté par cette commission de sécurité.

Volets salle des fêtes et mairie :

Des devis ont été établis pour réparer les volets endommagés de la salle des fêtes, ainsi que ceux du pignon ouest.

D'autres devis ont été demandés pour éventuellement en poser dans la salle de la mairie (extrêmement chaude cet été) et dans la salle du conseil. Un projet de rénovation énergétique global pourrait ainsi faire l'objet d'une demande d'obtention du fonds de concours à Billom communauté, refusé pour les travaux à la Gravière.

Le plan paysage et biodiversité de la vallée du Madet

Après une première réunion sous forme de promenade programmée le 23 mai (week-end de Pentecôte), une deuxième réunion ouverte exclusivement aux élus s'est déroulée le 2 juillet à Mauzun. Deux adjoints et deux conseillers municipaux de Fayet s'y sont rendus et ont retrouvé madame le maire de Mauzun, une élue de Billom, deux d'Égliseneuve, une de Vertaizon et monsieur le maire de Montmorin, ainsi que des représentants de la communauté de communes et du cabinet ayant fait les premières études sur ce projet.

Nous ont été présentés une frise représentant la vallée du Madet hier et aujourd'hui, divers documents proposant des options d'aménagement avec des objectifs mixtes de sauvegarde et de protection de la nature tout en faisant mieux connaître cette vallée à une population plus vaste, mais sans qu'on parle de tourisme.

Nous avons mis l'accent sur plusieurs points qui nous semblaient problématiques :

- cette vallée, par la renommée du sentier intitulé « Sur le chemin des druides », connaît déjà une fréquentation importante voire excessive (gêne de riverains d'un hameau traversé et au bourg), avec en certains points une détérioration du site (piétinements répétés suivis du dévers des eaux pluviales induisant des creusements impraticables et des déviations dans des propriétés privées)

- l'étroitesse de la route d'accès à la Gravière, incompatible avec d'éventuels transports en car ni à une circulation intensive tels qu'ils ont été évoqués

- le plan présenté semble déjà être mis sur pied et n'admet que quelques modifications ou suggestions de notre part.

- la position et l'éventuel accord des propriétaires n'ont pas été pris en compte jusqu'à présent. Seule la réunion prévue le 6 octobre et ouverte à tous leur permettra de s'exprimer, alors que la majeure partie du plan est déjà mise en place.

Ce document de travail, malgré notre demande, n'était pas partageable à la population.

À la suite de cette deuxième réunion - à laquelle peu d'élus des autres communes concernées ont participé -, nous avons envoyé à la communauté de communes une lettre contestant le rapport tronqué qui en a été fait et demandé des explications sur la genèse de ce plan (comment il a été décidé de l'élaborer, comment les communes ont adhéré, si les conclusions en seront imposées ou opposables, votées en conseil communautaire, intégrées au PLUi), concluant que la rapidité de son élaboration, les comptes rendus erronés, le peu de participation du public ou des autres communes incitent à la prudence et rappellent certains dossiers passés (habitat léger) ou en cours (piste cyclable entre Billom et Pérignat).

La commune de Fayet-le-Château ne veut pas être entraînée dans un processus qu'elle ne maîtrise pas et pour lequel elle n'est même pas aidée pour les travaux sur l'étang de la Gravière, pourtant cité comme élément phare de ce plan. La commune d'autre part n'a pas vocation à devenir propriétaire de la vallée du Madet ni à imposer quoi que ce soit aux propriétaires qui SONT la vallée du Madet.

Une troisième réunion, ouverte à tous cette fois, est prévue sous forme d'ateliers de travail le mardi 6 octobre 2026 (l'information sera reprise sur Illiwap) de 18:00 à 21:00 au premier étage du siège de Billom communauté, 35 avenue de la Gare à Billom, afin de « *travailler sur la stratégie qui sera retenue pour ce plan Paysage et Biodiversité (...) à la suite du diagnostic établi en croisant le regard de différents publics concernés : entretiens d'acteurs, questionnaire aux habitants et usagers, réunions d'élus* ».

Ci-dessous la réponse de Billom communauté à nos interrogations sur la genèse de ce plan :

Le Plan Paysage et Biodiversité est issu d'une réflexion engagée fin 2023, au départ au sein de la commission urbanisme, puis avec les communes de Billom, Égliseneuve, Fayet-le-Château et Montmorin. Le point de départ est la volonté de mieux préserver et valoriser la vallée du Madet en ajoutant au PLUH une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) thématique sur les enjeux patrimoniaux.

A la suite de différents échanges sur l'année 2024 avec les partenaires que sont le PNR Livradois-Forez, le CAUE63 et les services de l'Etat, et particulièrement lors d'une visite de site en date du 5 novembre 2024, il a été convenu que l'outil OAP ne serait pas le plus adapté aux enjeux de la vallée et à la volonté de porter des actions en faveur de la préservation et la valorisation du site.

C'est ainsi qu'il a été décidé de s'orienter vers l'outil Plan Paysage et de répondre à l'appel à projet de l'Etat en 2025. Décision du conseil

communautaire du 27 janvier 2025. Le dossier de candidature a été monté avec les partenaires et le soutien (par la rédaction d'un courrier) des communes concernées par un périmètre de travail plus élargi, fortement suggéré par les services de l'Etat-DREAL pour plus de cohérence et marquer clairement l'enjeu intercommunal du site (ont donc rejoint le périmètre Reignat, Glaine, Espirat et Mauzun).

Le dossier de candidature a été déposé en mai 2025 et Billom Communauté a été déclarée lauréate à l'appel à projet 2025 sur le volet Biodiversité (soutien Etat-DREAL, OFB) fin août 2025. La démarche à proprement parler a ensuite été lancée en début d'année 2026.

Le Plan Paysage ne constitue pas un document opposable, il s'agit d'un document stratégique qui définit une feuille de route partagée avec les acteurs du territoire.

Les communes du groupe de pilotage correspondent au périmètre de plan paysage défini en accord avec les communes et en réponse aux attendus de l'Etat-DREAL. Le périmètre correspond par ailleurs aux communes du bassin versant du Madet.

Les actions validées seront celles retenues par le copil et aucune action ne sera imposée ni aux communes, ni aux autres acteurs porteurs d'action. D'autant plus que le principe du plan paysage est justement la co-construction d'un plan d'actions portées par différents partenaires qui s'entendent sur le "qui fait quoi, comment et quand".

Le conseil communautaire validera au final le Plan paysage et son programme d'actions pour acter les décisions mais uniquement sur la base d'une version validée en amont par tous les porteurs d'action concernés (communes, associations, autres acteurs privé). De plus, la validation par le conseil communautaire concernera avant tout les actions qui seront directement portées par Billom Communauté.

Les conclusions du plan ne seront pas intégrées au PLUH, ce n'est pas l'objet d'un Plan Paysage. Néanmoins, il pourra par exemple être décidé collectivement d'avoir une fiche action spécifique qui vise à faire évoluer le PLUH sur certains aspects, par exemple nécessaires à la préservation de la vallée.



Ruisseau du Ricochet, février 2018

Infos diverses

La pouzzolane pour l'hiver a été commandée. Elle sera livrée le 15 octobre, déposée sur le terre-plein déblayé en face du cimetière et mise à la disposition des habitants qui pourront venir se servir individuellement. Les conseillers se chargeront, comme à l'habitude, de remplir les bacs disposés dans chaque village à des endroits stratégiques. Les rochers et la chaîne ont été installés pour – espérons-le - éviter de nouveaux dépôts sauvages de gravats ainsi que limiter des charges en quantité (des vols avaient été constatés...).

Rangement de la « grange à Léon »

Le 27 juin, une bonne partie de l'équipe municipale a procédé au rangement de la « grange à Léon » afin de dégager de l'espace pour stocker les jeux dont la livraison était prévue. Nous avons découvert ce qui ressemble à deux beaux bénitiers en granit, sans doute déposés là lors de la réfection de l'église et qui pourraient être placés de chaque côté de son portail (?), un très vieux cadastre de la commune ainsi qu'une photo en mémoire de la Grande Guerre 1939/1945 avec Marius Laroche, l'ancien boulanger de Fayet dont le père avait été le premier boulanger à venir à Fayet, un peu avant 1900. Ces deux documents ont été rapatriés dans la salle du conseil. D'autre part, nous envisageons de mettre en valeur et de réutiliser les briques de l'ancien four de Marius, peut-être en faire des jardinières à implanter vers la nouvelle boulangerie, afin de garder une trace de ce passé historique.



L'amicale des anciens pompiers de Fayet

L'amicale se remet en route et envisage d'organiser au moins un repas ouvert à tous en 2027.

La pompe et les tuyaux stockés dans la « grange à Léon » ont été testés et utilisés en circuit fermé dans l'étang de la Gravière lors d'une séance organisée par les anciens pompiers de Fayet. Une aide précieuse pourra ainsi être envisagée en cas d'incendie.



L'association « les amis du Patrimoine » va progressivement restaurer l'ancien lavoir, sur le ruisseau dans le virage en bas du bourg. Un beau et généreux projet qui mettra la mémoire de Fayet en valeur et permettra à tous d'imaginer la vie d'autrefois, lorsque les femmes descendaient le linge en brouette pour faire la lessive, deux à trois fois par an.



Le vitrail qui avait été déposé par erreur au château de Seymiers il y a déjà quelque temps a été rapatrié dans la sacristie de l'église. Lourd et fragile, il a nécessité l'aide sympathique et spontanée de deux habitants du château, en plus de celle d'un conseiller municipal. Merci à eux !



Proposition de mutuelle région auvergne Rhône alpes :

Face au nombre croissant d'habitants ne pouvant payer une complémentaire santé, la Région a mis en place un dispositif permettant un meilleur accès à la santé : « Ma Mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes ».

Renseignements sur mutuelle@auvergnerrhonealpes.fr/mutuelle-communication

Le peuplier de la Gravière

Le 9 août, lors d'un orage violent, la foudre s'est abattue sur le majestueux peuplier de la Gravière, l'endommageant fortement et faisant éclater une branche à plusieurs mètres de distance. Les morceaux ont été ramassés et réunis en tas par les riverains.



Après avoir sécurisé l'endroit, la mairie a contacté deux élagueurs de la région pour convenir des travaux à réaliser. Les deux ont eu le même diagnostic : la fragilisation due à l'impact, le poids des branches, l'état de pourriture suspecté à l'intérieur du tronc en faisaient un danger potentiel, l'arbre risquant de tomber un jour sur des promeneurs, pêcheurs, voitures, etc. Après discussion sur le choix entre élagage (avec une reprise incertaine vu la grosseur des branches) et coupe au pied, prenant en compte à la fois la valeur patrimoniale d'un tel arbre et le risque encouru, il a été décidé à la majorité de l'abattre.

Cette intervention a eu lieu le jeudi 10 septembre à 7:00, après avoir prévenu les riverains. Le bois est laissé à la disposition des habitants du village de la

Gravière, ainsi que le broyat des branches.



Aux alentours de la sainte Catherine (« lorsque tout bois prend racine... »), en concertation avec les habitants, nous envisageons la plantation officielle d'un nouvel arbre, même si un petit érable a déjà trouvé sa place dans la souche.

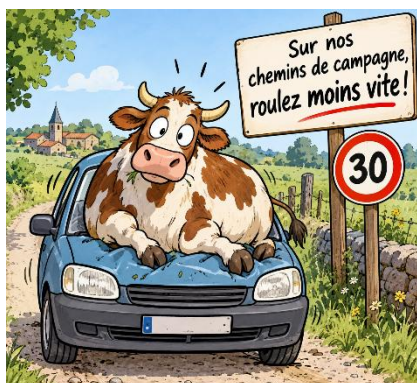
Bien que les arbres soient indispensables, leur entretien, en fonction du lieu où ils poussent, est parfois nécessaire. Deux conseillers municipaux se sont proposés pour faire la tournée des villages de Fayet et vérifier ceux à élaguer, soit parce qu'ils atteignent les fils électriques, soit parce que leur hauteur devient problématique.

Cet élagage se réalisera progressivement.

Tilleul sur le communal au Pic



Vitesse



Quelques habitants se plaignent de la vitesse excessive de certains automobilistes sur des chemins étroits. À la campagne, nous pouvons soudainement nous trouver face à des branches sur la route... un enfant... un chien... une vache... Sachons ralentir avant un malheur irréversible.

« Ici, les vaches n'ont pas de passage piéton... alors levez le pied ! »

Locations :

Trois appartements communaux se sont libérés (pour octobre et courant novembre). Ceux au-dessus de la mairie ont été visités et ont trouvé preneurs. Bienvenue à ces nouveaux habitants !

L'équipe municipale aidée de quelques Fayétois s'est chargée d'un bon coup de nettoyage dans le F3 au-dessus de la salle du conseil et dans son jardin attenant. Il sera occupé par la nouvelle locataire à partir du 5 octobre.

Nous ferons une visite de celui du presbytère et mettrons une annonce pour sa location (comprenant le jardin attenant).

Le four banal du Pic présente une poutre en mauvais état. Il sera envisagé de la changer, ainsi que d'enlever la mousse du toit avec un produit adapté (un habitant riverain a proposé son aide. Merci à lui).

Deux nids de frelons ont été détruits par un intervenant professionnel : un à Tiercelet, un dans l'arbre devant la salle des fêtes alors qu'elle était louée.

Pour en limiter la prolifération, il est conseillé de mettre des pièges au printemps afin de capturer les reines à la recherche d'un endroit propice à un nid.

La fête de Fayet

Le dimanche 23 août a eu lieu le vide-grenier et les expositions des artisans de la commune, le tout organisé par le Comité des Fêtes. Avec le beau temps et la chaleur enfin supportable, ce fut une belle réussite avec de nombreux visiteurs.

La fête de Fayet se situe traditionnellement autour de la saint Barthélémy, le 24 août. Instituée depuis longtemps et date idéale dans les campagnes d'Auvergne, une fois les moissons en grande partie terminées et avant les vendanges qui suivront un peu plus tard, c'était un moment propice pour organiser la fête religieuse, les bals et les réunions familiales.

Les vieilles personnes de Fayet, disparues aujourd'hui, témoignaient d'une procession et de festivités aussi bien dans les familles que dans le bourg.

« Au moment des fêtes religieuses, le curé organisait des processions qui allaient aux croix dans les villages. Il y en avait beaucoup, de ces croix. À la croix Saint-Barthélemy, vers le chemin qui descend à La Gravière, on apportait le jour du même nom une grappe de raisin », disait Ginette, la fille de Marius, boulanger.



« Pour la fête de Fayet, au mois d'août, à la saint Barthélemy, il y avait toute la bande de Montmorin qui venait, se souvenait Élise, du Cheix, née en 1917. Ils avaient une fanfare avec trois ou quatre musiciens. Ils installaient le char du boulanger sur la place, ils mettaient des bancs dedans, et ils jouaient dans le char, assis sur les bancs. Et nous, on dansait sur la place. Il n'y avait pas de parquet, bien sûr, on dansait sur les cailloux. Mais ça ne faisait rien, on était content quand même. Les festivités, il n'y en avait pas tant que ça. C'était toute une affaire, de venir danser à Fayet. »

De nos jours, seules des festivités laïques persistent, mais c'est l'occasion de retrouver un esprit bon enfant et un moment simple de plaisir partagé.



Un barnum a été offert par le conseil régional aux communes qui en avaient fait la demande. Stocké dans la « grange à Léon », il est à la disposition des associations et a été étrenné lors de la fête de Fayet !



Repas Paëlla



Un peu plus tôt, le 12 juillet avait eu lieu dans la salle des fêtes le repas paella proposé par Les amis du patrimoine. Rapidement les inscriptions remplirent les possibilités de la salle des fêtes, et ce fut une belle réussite. Voici le texte que le président de cette association veut partager :

« Je tiens à remercier très sincèrement toutes les personnes présentes à cette journée. Nous espérons qu'elle a été agréable pour chacun d'entre vous, malgré la canicule et l'arrêté préfectoral en vigueur, qui nous imposait des règles destinées à garantir la sécurité et le bien-être de tous. Au nom de l'association, nous adressons un grand merci à l'ensemble des participants pour leur civisme et leur respect des consignes. Votre attitude témoigne de votre soutien envers l'association, ainsi qu'envers les bénévoles mobilisés et les autorités publiques qui nous ont permis d'organiser cet événement. Votre présence et votre bienveillance ont largement contribué à la réussite de cette journée. Nous vous remercions chaleureusement et vous souhaitons une excellente continuation et au plaisir de se retrouver.

Un cordial associatif, Les Amis du Patrimoine fayétois

Le Président : Bernard »

Un mariage, un enterrement

Il n'a sans doute pas été fréquent que l'on célèbre le même jour à Fayet un mariage et un enterrement.

C'est ce qui s'est passé le samedi 18 juillet, lorsque notre bourg s'est d'abord rempli d'une foule nombreuse venue rendre un dernier hommage à Michelle Steinert. Très investie pour sa commune, conseillère municipale depuis 2014 et adjointe de 2020 à 2026, elle était toujours en exercice lors de son décès. Monsieur le maire, les membres du conseil municipal, Annie notre secrétaire

de mairie ainsi que tous les anciens élus ont présenté leurs condoléances à sa famille et ont observé une minute de silence lors du conseil municipal du 24 septembre 2026.

À peine deux heures plus tard ce même samedi 18 juillet, un autre groupe de personnes est entré en mairie pour la célébration du mariage de deux habitants de la commune.

La joie succède aux événements douloureux.
C'est la vie.

Espace dédié à la liste « Tous Fayétois »

Michelle Steinert nous a quittés. Elle avait des convictions fortes et savait les exprimer. En cas de désaccord, elle savait aussi écouter les points de vue divergents mais, surtout, respecter les personnes qui les formulaient.

Yoann Huguenot lui succède dans ce même esprit constructif au sein du conseil municipal afin de bâtir tous ensemble les aménagements et les projets qui améliorent la vie à Fayet.

Nous continuerons à œuvrer aux côtés des neuf autres élus puisque nous avons d'ores et déjà partagé les réflexions et les choix de travaux nécessaires à l'étang de la Gravière. Nous avons également été chargés de rédiger le Plan Communal de Sauvegarde, qui sera soumis au maire et à ses adjoints pour modifications, puis débattu en conseil municipal avant d'être présenté aux habitants.

Notre seul regret concerne le faible niveau de communication sur le partage d'informations et de réflexions concernant les autres sujets.

Au-delà de notre engagement au conseil municipal, nous participons activement aux travaux des commissions communautaires de Billom. Bruno Valladier représente ainsi Fayet au sein des commissions Transition énergétique et mobilités ainsi qu'à l'urbanisme (PLUi). Yoann Huguenot siège quant à lui à la commission Environnement et milieux aquatiques.

Ces commissions constituent un lieu essentiel de réflexion, de préparation et de suivi des projets communaux et intercommunaux. À travers leur implication, nos élus contribuent à porter les propositions, recueillir les informations utiles à la prise de décision et représenter au mieux les attentes des habitants de Fayet.

Nous confirmons ici être disponibles pour épauler l'ensemble du conseil sur tout sujet relevant de nos domaines de compétence professionnelle ou concernant des dossiers qui s'inscrivent sur plusieurs mandats et dont nous avons l'historique.

Nous sommes également disponibles pour recevoir et échanger avec les habitants afin de recueillir leurs attentes, leurs remarques et leurs propositions pour l'avenir de notre commune.

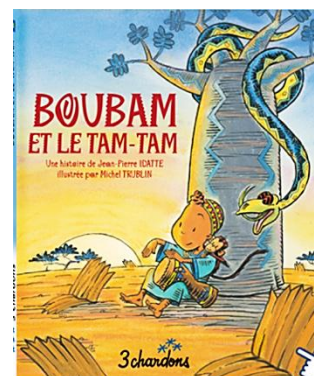
Bruno Valladier et Yoann Huguenot
Élus de la liste Tous Fayétois

À venir :

Le samedi 19 décembre après-midi, toute la jeunesse de la commune sera conviée en salle des fêtes pour un spectacle offert par la mairie, « Boubam et le tam tam », interprété par la compagnie des Trois Chardons dont la réputation de qualité n'est plus à faire. Ce spectacle qui, nous l'espérons, ravira petits et grands, sera suivi d'un goûter et de la traditionnelle enveloppe de Noël.

Renseignements sur le spectacle en suivant le lien suivant :

https://www.3chardons.com/boubam_spectacle.php



Annonces du comité d'animation :

Le Samedi 31 octobre aura lieu la 7^{ème} édition de RANDONNÉE NOCTURNE HALLOWEEN



À la salle polyvalente, les enfants et leur famille, dans leurs plus beaux déguisements, fêteront Halloween en musique avec un concert qui interprètera façon jazz manouche les musiques du jeu Pokemon. Ce sont quatre musiciens de Billom du groupe INDIGO 4TET qui se produiront, dirigés par Milan Ollier.

Un goûter sera servi pour prendre des forces avant le départ de la randonnée nocturne durant laquelle une pause permettra d'écouter le conte magique d'une gentille sorcière.

Pour terminer cette soirée diabolique, une soupe maléfique concoctée par les bénévoles du Comité d'animations sera servie à tous.

Le Vendredi 27 novembre : PREMIER MARCHÉ DE NOËL A FAYET

Pour terminer la saison 2026, le Comité organise pour la première fois un marché de Noël en nocturne le 27 novembre à la salle polyvalente et ses alentours. Il se déroulera à partir de 16:30h jusqu'aux environs de 21:00h.



Des stands de producteurs et d'artisans locaux, des dégustations diverses comme des huîtres chaudes, des châtaignes grillées ou le traditionnel vin chaud et des animations musicales tel le Brass Band de l'école de musique intercommunale de Billom animeront la soirée.

Bonne fin d'année à tous !

Edité par la mairie de Fayet-le-Château
Directeur de publication : Jean-Michel Triay, maire
de la commune. Conception : Gisèle Dutheil
Dépôt légal : octobre 2026
Prochain numéro prévu en janvier 2027